



## Délibération du Conseil Municipal

de CHADRAC

N°2026.03.01

AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_01-DE  
Reçu le 05/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 17  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 4  
Qui ont pris part  
à la délibération : 19

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :

0 6 MAI 2026

**Présents** : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs** : M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés** : Clément MENNEBEUF, Mme Martine JOUVE, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance** : Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet** : Validation du PV du Conseil Municipal du 7 avril 2026

**Présents** : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, M David FARGETTE, Mme Véronique FERREBOEUF, M Stéphane GRAND, Mme Martine JOUVE, Mme Isabelle LARGIER, M Pascal LAURENT, Mme Isabelle LEROUX, M Clément MENNEBEUF, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie VERNAUDON, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoir** : M Stéphane FILAIRE à M FABRE Philippe


**Absent/Excusé** : aucun

**Secrétaire de séance :** M Clément MENNEBEUF**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Adoption du PV du conseil municipal du 16 décembre 2025 : vote à l'unanimité
2. Adoption du PV du conseil municipal du 30 décembre 2025 : vote à l'unanimité
3. Adoption du PV du conseil municipal du 20 mars 2026 : vote à l'unanimité
4. Fixation des indemnités de fonctions des adjoints et des conseillers municipaux délégués : vote à l'unanimité
5. Délégations du Conseil Municipal au Maire de Chadrac : vote à l'unanimité
6. Détermination et composition des commissions municipales thématiques : vote à l'unanimité
7. Election des conseillers municipaux au Centre Communal d'Actions Sociales : vote à l'unanimité
8. Election des membres à la commission d'appel d'offres : vote à l'unanimité
9. Désignation du représentant permanent à l'assemblée spéciale de la SPL du velay et du représentant permanent aux assemblées générales des actionnaires : 19 Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 1 pas pris part au vote (Philippe FABRE)
10. Désignation des 2 délégué(e)s de la commune de Chadrac au Secteur Intercommunal d'Énergie du Puy Nord Est : vote à l'unanimité
11. Désignation d'un délégué à la défense nationale : vote à l'unanimité
12. Désignation d'un délégué à la prévention routière : vote à l'unanimité
13. Désignation d'un délégué au CNAS : vote à l'unanimité
14. Désignation d'un délégué à la commission d'attribution des logements sociaux à l'OPAC 43 : vote à l'unanimité
15. Désignation des représentants municipaux au conseil d'administration de l'association Centre social et culturel de Chadrac : vote à l'unanimité
16. Désignation de délégués au comité de jumelage Espaly / Chadrac / Taucha : vote à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de Mme le Maire :

- Adopte le PV du conseil municipal du 7 avril 2026

 <b>VOTE</b>		
Nombre de votants	19	
Nombre de suffrages exprimés	19	
POUR	19	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Le Maire

Corinne BRINGER




Les secrétaires de séance

Frédéric MENINI



Suzanne COZE





AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_02\_BON-DE  
Reçu le 06/05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2026.03.02

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 17  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 4  
Qui ont pris part  
à la délibération : 18

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :

06 MAI 2026

**Présents** : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs** : M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés** : Clément MENNEBEUF, Mme Martine JOUVE, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance** : Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet : Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe cellules commerciales**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération N°2022.03.04 du 11 octobre 2022 approuvant le passage en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Vu la délibération N°2023.04.03 du 29 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de Chadrac ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Chadrac ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;


Considérant qu'après que les conditions d'exercice du budget 2025 aient été exposées à l'assemblée municipale, Madame le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Nicole LEVET, 1<sup>er</sup> adjoint

Considérant les éléments susvisés ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédents
Résultats reportés			119 479,06 €		119 479,06 €	
Opérations de l'exercice	16 307,34 €	53 479,34 €	14 181,67 €	36 546,40 €	30 489,01 €	90 025,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 307,34 €</b>	<b>53 479,34 €</b>	<b>133 660,73 €</b>	<b>36 546,40 €</b>	<b>149 968,07 €</b>	<b>90 025,74 €</b>
Résultats de clôture		37 172,00 €	97 114,33 €		59 942,33 €	
Restes à réaliser			3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €	
<b>TOTAL CUMULE</b>			<b>100 614,33 €</b>			
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>37 172,00 €</b>	<b>100 614,33 €</b>		<b>63 442,33 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition du 1<sup>er</sup> Adjoint :

- Arrête les résultats reportés, les opérations de l'exercice et les résultats de clôture
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

 <b>VOTE</b>			
Nombre de votants	18		
Nombre de suffrages exprimés	18		
POUR	18		
CONTRE	0		
ABSTENTION	0		
PAS PRIS PART AU VOTE	1	Mme le Maire	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

La 1<sup>ère</sup> Adjointe

Nicole LEVET



Les secrétaires de séance

Frédéric MENINI

Suzanne COZE

## ARRETE ET SIGNATURES

22/04/2026 11:22 Page 1 / 2

CHADRAC - CELLULES COMMERCIALES CHADRAC

## Présentation

Présenté par le Maire,  
A Chadrac, le 29/04/2026  
Le Maire

## Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
A Chadrac, le 29/04/2026

Les membres du Conseil Municipal,

## Votes

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de suffrages exprimés : 18  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de convocation : 22/04/2026

## Signataire

ACHARD Marlène



COZE Suzanne



DE ALMEIDA Hélène



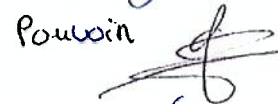
DEFIX Serge



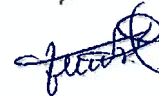
FABRE Philippe



FARGETTE David

Pouvoir 

FERREBOEUF Véronique



FILLAIRE Stéphane



GIRARD Jean-Luc



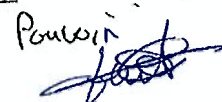
GRAND Stéphane




JOUVE Martine

Absente

LARGIER Isabelle

Pouvoir 

LAURENT Pascal



ARRETE ET SIGNATURES

CHADRAC - CELLULES COMMERCIALES CHADRAC

Signataire

LEROUX Isabelle

Excusé

LEVET Nicole



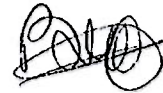
MENINI Frédéric



MENNEBEUF Clément

Excusé

MOSNIER Béatrice



VARENNE Alban



VERNAUDON Marie

Excusé

VIGOUROUX José



VILLE Marie Christelle

MME Nicole LEVET  
me adjointe



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

06 MAI 2026

A CHADRAC le  
29/01/2026

## AR Préfecture

### Document comptable CFU cellules commerciales 2025 - annexe délib 2026.03.02

Identifiant unique de l'acte :	043-214300469-20260429-2026_03_02_CFU-BF
Numéro d'acte :	2026_03_02_CFU
Date de décision :	29/04/2026
Nature :	DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière :	7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)
Fichier acte :	CFU_21430046900092_2025_D_VDEF (2).xml
Collectivité émettrice :	commune-de-chadrac
Acte transmis par :	Pascale LEFRANÇOIS
-----	
Date d'envoi de l'acte :	06/05/2026 11:31:39
<b>Date de réception de l'AR :</b>	<b>06/05/2026 11:32:18</b>



AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_03-DE  
Reçu le 05/05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

**N°2026.03.03**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 17  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 4  
Qui ont pris part  
à la délibération : 19

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :  
**0 6 MAI 2026**

**Présents** : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs** : M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés** : Clément MENNEBEUF, Mme Martine JOUVE, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance** : Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet** : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget Annexe Cellules commerciales


Le Conseil Municipal réuni par Mme le Maire Corinne BRINGER

Après avoir entendu le solde du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 :

**STATUE** sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice **2025**

**CONSTATE** que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A- Résultat de l'exercice	37 172 €
B- Résultats antérieurs reportés	0 €
<b>Résultat à affecter</b>	37 172 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 97 114.33 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 3 500 €
<b>Besoin de financement</b>	100 614.33 €
<b>AFFECTATION</b>	37 172 €
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b> Au minimum couverture du besoin de financement	37 172 €
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	0 €
<b>Déficit reporté D002</b>	

 <b>VOTE</b>		
Nombre de votants	19	
Nombre de suffrages exprimés	19	
POUR	19	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Le Maire

Corinne BRINGER



Les secrétaires de séance

Frédéric MENINI

Suzanne COZE



AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_04-DE  
Reçu le 05/05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

**N°2026.03.04**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 17  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 4  
Qui ont pris part  
à la délibération : 19

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :  
**06 MAI 2026**

**Présents** : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs** : M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés** : Clément MENNEBEUF, Mme Martine JOUVE, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance** : Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet : Adoption du budget annexe cellules commerciales 2026**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril 2026 de l'exercice auquel il s'applique

Vu l'avis favorable de la commission des finances dans sa séance du 16 avril 2026


Mme le Maire expose au conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif, les projets d'investissement prévus pour 2026 et les dépenses et recettes de fonctionnement.

Le budget primitif 2026 du budget général s'établit comme suit :

Exercice 2026	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	115 113,33 €	115 113,33 €
FONCTIONNEMENT	53 680,00 €	53 680,00 €
TOTAL 2026	168 793,33 €	168 793,33 €

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

- ADOPTE le BP 2026 du budget annexe cellules commerciales

 VOTE		
Nombre de votants	19	
Nombre de suffrages exprimés	19	
POUR	19	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Le Maire

Corinne BRINGER



Les secrétaires de séance

Frédéric MENINI

Suzanne COZE

## ARRETE ET SIGNATURES

CHADRAC - CELLULES COMMERCIALES CHADRAC

22/04/2026 09:46 Page 1 / 2

## Présentation

Présenté par le Maire,  
A Chadrac, le 29/04/2026  
Le Maire

## Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.  
A Chadrac, le ...29/04/2026...

Les membres du Conseil Municipal,

## Votes

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation :

## Signataire

ACHARD Marlène



BRINGER Corinne



COZE Suzanne



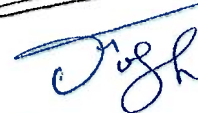
DE ALMEIDA Hélène



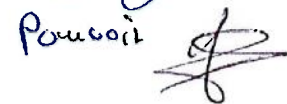
DEFIX Serge



FABRE Philippe



FARGETTE David



FERREBOEUF Véronique



FILLAIRE Stéphane



GIRARD Jean-Luc



GRAND Stéphane



JOUVE Martine



LARGIER Isabelle




ARRETE ET SIGNATURES

CHADRAC - CELLULES COMMERCIALES CHADRAC

Signataire

LAURENT Pascal



LEROUX Isabelle

Excusée

LEVET Nicole



MENINI Frédéric



MENNEBEUF Clément

Excusé

MOSNIER Béatrice



VARENNE Alban



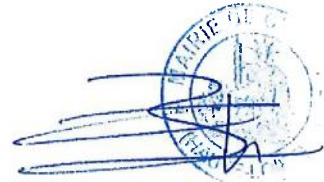
VERNAUDON Marie

Excusée

VIGOUROUX José



VILLE Marie Christelle



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/04/2026, et de la publication le .....

06 MAI 2026

A Chadrac, le 29/04/2026

## AR Préfecture

### Document comptable budget cellules commerciales 2026 - annexe délib 2026.03.04

Identifiant unique de l'acte :	043-214300469-20260429-2026_03_04_BP-BF
Numéro d'acte :	2026_03_04_BP
Date de décision :	29/04/2026
Nature :	DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière :	7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)
Fichier acte :	DOCBUDG-21430046900092-043023-BP-2026- 06052026000000.xml
Collectivité émettrice :	commune-de-chadrac
Acte transmis par :	Pascale LEFRANÇOIS
-----	
Date d'envoi de l'acte :	06/05/2026 09:49:06
<b>Date de réception de l'AR :</b>	<b>06/05/2026 09:50:11</b>



AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_05-DE  
Reçu le 05/05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

**N°2026.03.05**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 3  
Qui ont pris part  
à la délibération : 19

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :

**0 6 MAI 2026**

**Présents** : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme Martine JOUVE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs** : M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés** : Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance** : Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

### **Objet : Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget général**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération N°2022.03.04 du 11 octobre 2022 approuvant le passage en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Vu la délibération N°2023.04.03 du 29 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de Chadrac ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Chadrac ;  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;


Considérant qu'après que les conditions d'exercice du budget 2025 aient été exposées à l'assemblée municipale, Madame le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Nicole LEVET, 1<sup>ère</sup> adjointe

Considérant les éléments susvisés ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédents
Résultats reportés		509 893,80 €			0,00 €	509 893,80 €
Opérations de l'exercice	2 224 549,48 €	2 948 291,50 €	875 031,12 €	723 920,20 €	3 099 580,60 €	3 672 211,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 224 549,48 €</b>	<b>3 458 185,30 €</b>	<b>875 031,12 €</b>	<b>723 920,20 €</b>	<b>3 099 580,60 €</b>	<b>4 182 105,50 €</b>
Résultats de clôture		1 233 635,82 €		-151 110,92 €		1 082 524,90 €
Restes à réaliser			165 749,79 €	126 073,04 €	165 749,79 €	126 073,04 €
<b>TOTAL CUMULE</b>			<b>165 749,79 €</b>	<b>-25 037,88 €</b>	<b>165 749,79 €</b>	<b>1 208 597,94 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 233 635,82 €</b>	<b>190 787,67 €</b>			<b>1 042 848,15 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition du 1<sup>er</sup> Adjoint :

- Arrête les résultats reportés, les opérations de l'exercice et les résultats de clôture
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

 <b>VOTE</b>		
Nombre de votants	19	
Nombre de suffrages exprimés	19	
POUR	19	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	1	Mme le Maire

**AR Prefecture**

043-214300469 20260429-2026\_03\_05-DE  
Reçu le 05/05/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

La 1<sup>ère</sup> Adjointe

**Nicole LEVET**



Les secrétaires de séance

**Frédéric MENINI**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Menini', written over a horizontal line.

**Suzanne COZE**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Coze', written over a horizontal line.

## ARRETE ET SIGNATURES

CHADRAC - Mairie de CHADRAC

22/04/2026 11:15 Page 1 / 2

## Présentation

Présenté par le Maire,  
A Chadrac, le 29/04/2026  
Le Maire

## Votes

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de suffrages exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

## Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
A Chadrac, le 29/04/2026.....

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 22/04/2026

## Signataire

ACHARD Marlène



COZE Suzanne



DE ALMEIDA Hélène




DEFIX Serge



FABRE Philippe



FARGETTE David



FERREBOEUF Véronique



FILLAIRE Stéphane



GIRARD Jean-Luc



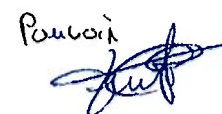
GRAND Stéphane



JOUVE Martine



LARGIER Isabelle



LAURENT Pascal



ARRETE ET SIGNATURES

CHADRAC - Mairie de CHADRAC

22/04/2026 11:15 Page 2 / 2

Signataire

LEROUX Isabelle

Excusé

LEVET Nicole

~~Il levet~~

MENINI Frédéric

~~Il levet~~

MENNEBEUF Clément

Excusé

MOSNIER Béatrice

~~Il levet~~

VARENNE Alban

~~Il levet~~

VERNAUDON Marie

Excusé

VIGOUROUX José

~~Il levet~~

VILLE Marie Christelle

~~Il levet~~

La 1<sup>ère</sup> adjointe  
M<sup>me</sup> Nicole LEVET



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

06 MAI 2026

A Chadrac....., le 29/04/2026

## AR Préfecture

### Document comptable CFU commune 2025 - annexe delib 2026.03.05

Identifiant unique de l'acte :	043-214300469-20260429-2026_03_05_CFU-BF
Numéro d'acte :	2026_03_05_CFU
Date de décision :	29/04/2026
Nature :	DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière :	7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)
Fichier acte :	CFU_21430046900019_2025_D_VDEF (2).xml
Collectivité émettrice :	commune-de-chadrac
Acte transmis par :	Pascale LEFRANÇOIS
-----	
Date d'envoi de l'acte :	06/05/2026 11:27:02
<b>Date de réception de l'AR :</b>	<b>06/05/2026 11:28:15</b>



AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_06-DE  
Reçu le 05/05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

**N°2026.03.06**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 3  
Qui ont pris part  
à la délibération : 20

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :  
**06 MAI 2026**

**Présents** : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, Mme Martine JOUVE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs** : M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés** : Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance** : Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet** : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget Général

Le Conseil Municipal réuni par Mme le Maire Corinne BRINGER


Après avoir entendu le solde du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 :

**STATUE** sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice **2025**

CONSTATE que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants

013-234388469-20260429-2026\_03\_06-DE  
Reçu le 05/05/2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A- Résultat de l'exercice	723 742.02 €
B- Résultats antérieurs reportés	509 893.80 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>1 233 635.82 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 151 110.92 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 39 676.75 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>190 787.67 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>1 233 635.82 €</b>
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b> Au minimum couverture du besoin de financement	<b>190 787.67 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>1 042 848.15 €</b>
<b>Déficit reporté D002</b>	

 <b>VOTE</b>		
Nombre de votants	20	
Nombre de suffrages exprimés	20	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Mme le Maire

Corinne BRINGER



Les secrétaires de séance

Frédéric MENINI

Suzanne COZE

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2026.03.07



L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
HAUTE-LOIRE  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 3  
Qui ont pris part  
à la délibération : voir  
tableau du vote

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :  
06 MAI 2026

**Présents :** Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, Mme Martine JOUVE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs :** M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés :** Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance :** Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet :** Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé

Vu l'avis de la commission vie associative, sport et animation dans sa séance du 9 avril 2026

Mme le Maire précise aux membres du Conseil municipal que chaque année la commune est sollicitée par des associations pour l'attribution de subventions. Cette somme figure au budget principal à l'article 6574 et doit faire l'objet d'une affectation.

Pour 2026 l'affectation s'établit comme suit :

Association	Montant de la subvention 2026	Vote
AS Chadrac	Club : 6 300 € Aide à l'emploi : 2 375 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Association des Parents d'Élèves Henri GALLIEN	4 000 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Club de Tennis de Table	1 200 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Club Valentine	800 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
FNACA	700 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
HOPC	1 500 € 700 € pour les TAP Aide à l'emploi : 500 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Judo Chadrac	Club : 500 € Aide à l'emploi : 302 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Les Amis de Chadrac	900 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Taekwondo	2 000 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Velay athlétisme	1 000 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :

		AR Prefecture
Association amicale du personnel communal	1 000 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Cyclo UFOLEP Chadrac	350 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
CIDF 43	150 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Les Resto du Cœur	400 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Comité départemental du Prix de la résistance	100 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Justice et Partage	300 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Secours populaire	300 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Comité de jumelage Espaly-Chadrac-Taucha	1 650 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
APAJH	100 €	Pour : Contre : Abstention : Pas pris part au vote :
Sur les chemins de l'espoir	300 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Chadrac Animation	2 900 €	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 1 (M Jean-Luc GIRARD)
Activ form	900 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Club de pétanque	1 000 €	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 1 (M Pascal LAURENT)


043-214306469-20260429-2026\_03\_07-DE  
 reçu le 05/05/2026

<b>Halo de la Lune</b>	300 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
<b>SPA de la Haute-Loire</b>	800 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
<b>ATD quart monde</b>	300 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
<b>Festival La Chaise Dieu</b>	2 000 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
	<b>35 627 €</b>	

AR Prefecture  
 012-21430069-20260429-2026\_03\_07-DE  
 reçu le 05/05/2026

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

- VALIDE l'affectation des subventions ci-dessus
- AUTORISE Mme le Maire à procéder à leur mandatement

	<b>VOTE</b>		
Nombre de votants	20	Voir détail du vote pour chaque subvention	
Nombre de suffrages exprimés			
POUR			
CONTRE	0		
ABSTENTION	0		
PAS PRIS PART AU VOTE		Voir détail du vote pour chaque subvention	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
 Et ont signé les membres présents,  
 A Chadrac,  
 Le 29 avril 2026

Mme le Maire

Corinne BRINGER  


Les secrétaires de séance

Frédéric MENINI



Suzanne COZE





AR Prefecture  
043-214300469-20260429-2026\_03\_08-DE  
Reçu le 05/05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

**N°2026.03.08**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoir : 2

Absents/Excusés : 3

Qui ont pris part  
à la délibération : 20

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :

06 MAI 2026

**Présents** : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, Mme Martine JOUVE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs** : M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés** : Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance** : Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet** : Affectation de subvention 2025 à l'association Centre Social et Culturel de Chadrac

Vu la délibération communale N°2024.05.01 du 19 juin 2024 relative à l'adoption d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Maison Pour Tous de Chadrac (MPTC)

Vu la délibération communale N°2025.02.05 du 9 avril 2025 portant avenant N°1 à la convention du 19 juin 2024

Vu l'avis de la commission vie associative, sport et animation dans sa séance du 9 avril 2026

Vu les nouveaux statuts de l'association Centre Social et Culturel de Chadrac adoptés le 13 décembre 2024 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'association Centre Social et Culturel de Chadrac (CSCC) poursuit les missions suivantes :

- Assurer l'animation globale du territoire d'implantation et d'y créer une dynamique de vie à travers un projet social. De promouvoir et de développer divers services et activités répondant aux besoins au niveau de l'enfance, de la jeunesse, des adultes, des familles et de travailler en concertation étroite avec les autres équipements collectifs existants.

- Favoriser la vie associative et de promouvoir tant sur le plan social, sportif, culturel, toutes activités au profit de tout public, ceci dans une démarche d'éducation populaire basée sur la pratique volontaire de la vie de groupe.

- Impulser une politique d'accueil des pratiques amplifiées de la musique en gérant les studios de répétition et en proposant un accompagnement (formation, soutien à la diffusion, enseignement technique...).

- Maintenir une offre culturelle en proposant régulièrement des spectacles vivants, en accompagnant les projets artistiques et le développement des pratiques.

- Assurer la gestion et l'application des règles d'utilisation des bâtiments mis à sa disposition.

Pour l'exercice de ces missions, la commune verse chaque année à la CSCC une subvention conformément à l'application de la convention pluriannuelle signée entre la commune et la CSCC en date du 19 juin 2024 et son avenant N°1.

Pour l'exercice budgétaire 2026, la commune versera à l'association Centre Social et Culturel de Chadrac la somme de 82 000 €


Pour 2025 l'affectation s'établit comme suit :

Association	Commune	Montant de la subvention 2026
Centre Social et Culturel de Chadrac	CHADRAC	82 000 €
<b>TOTAL 2026</b>		<b>82 000 €</b>

Après en avoir débattu et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal :

- VALIDE l'affectation 2026 de la subvention à CSCC
- AUTORISE Mme le Maire à procéder au mandatement

**AR Prefecture**043-214300469-20260429-2026\_03\_08-DE  
Reçu le 05/05/2026

 <b>VOTE</b>		
Nombre de votants	20	
Nombre de suffrages exprimés	20	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Mme le Maire

**Corinne BRINGER**

Les secrétaires de séance

**Frédéric MENINI****Suzanne COZE**



AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_09-DE  
R.çu le 05/05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

**N°2026.03.09**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 3  
Qui ont pris part  
à la délibération : 20

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :  
06 MAI 2026

**Présents :** Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, Mme Martine JOUVE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs :** M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés :** Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance :** Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

### **Objet : Vote des taux pour la fiscalité 2026**

Vu l'état fiscal n°1259 COM transmis par les services de l'Etat le 24 mars 2026

Vu la commission des finances du 16 avril 2026

Mme le Maire présente aux conseillers municipaux les éléments fiscaux 2026 qui figurent sur l'état N°1259 COM. Elle rappelle que la commune doit voter les taux pour la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation mais uniquement pour les résidences secondaires et sur les logements vacants. Le produit fiscal attendu est minoré avec l'instauration d'un coefficient correcteur communal qui vise à neutraliser le produit fiscal de la commune.

Le coefficient correcteur qui s'applique est de 0.749311 ce qui aboutit pour 2026 à une contribution communale de 582 339 €.

Le montant total prévisionnel 2026 au titre de la fiscalité directe locale sans augmentation des taux s'établit à 2 069 610 € avec les bases prévisionnelles suivantes

Taxes	Bases d'imposition 2025	Bases prévisionnelles 2026
Taxe foncière sur le bâti	4 762 816 €	4 884 000 €
Taxe foncière sur le non bâti	13 473 €	12 800 €
Taxe d'habitation	252 871 €	232 900 €


Pour garantir ce produit, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir comme suit :

- Taxe foncière (TF) : 41.72 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 87.19 %
- Taxe d'habitation (TH) : 8.95 %

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

ADOpte pour l'année 2026 les taux suivants :

- Taxe Foncière (TF) : 41.72 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 87.19 %
- Taxe d'habitation (TH) : 8.95 %

 <b>VOTE</b>		
Nombre de votants	20	
Nombre de suffrages exprimés	20	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Mme le Maire

Corinne BRINGER



Les secrétaires de séance

Frédéric MENINI

Suzanne COZE



AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_10-DE  
Reçu le 05/05/2026

**Délibération du Conseil Municipal**  
de CHADRAC

**N°2026.03.10**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

**Département de la  
HAUTE-LOIRE  
Arrondissement  
du Puy en Velay**

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoir : 2

Absents/Excusés : 3  
Qui ont pris part  
à la délibération : 20

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :  
06 MAI 2026

**Présents :** Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme Martine JOUVE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs :** M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés :** Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance :** Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet :** Adoption du budget primitif communal 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril 2026 de l'exercice auquel il s'applique

Vu l'avis favorable de la commission des finances dans sa séance du 16 mars 2026

Mme le Maire expose au conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif, les projets d'investissement prévus pour 2026 et les dépenses et recettes de fonctionnement.


Le budget primitif 2026 du budget général s'établit comme suit :

013-214300469-20260429-2026\_03\_10-DE  
Reçu le 05/05/2026

Exercice 2026	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 068 521,07 €	2 068 521,07 €
FONCTIONNEMENT	3 924 015,88 €	3 924 015,88 €
BUDGET 2026	5 992 536,95 €	5 992 536,95 €

Après en avoir débattu et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

- ADOPTE le BP 2026 du budget général

 VOTE		
Nombre de votants	20	
Nombre de suffrages exprimés	20	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Mme le Maire

Corinne BRINGER



Les secrétaires de séance

Frédéric MENINI

Suzanne COZE

ARRETE ET SIGNATURES

CHADRAC - Mairie de CHADRAC

Présentation

Présenté par le Maire,  
A Chadrac, le 29/04/2026  
Le Maire

Votes

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.  
A Chadrac, le 29/04/2026

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation :

Signataire

ACHARD Marlène

BRINGER Corinne

COZE Suzanne

DE ALMEIDA Hélène

DEFIX Serge

FABRE Philippe

FARGETTE David

FERREBOEUF Véronique

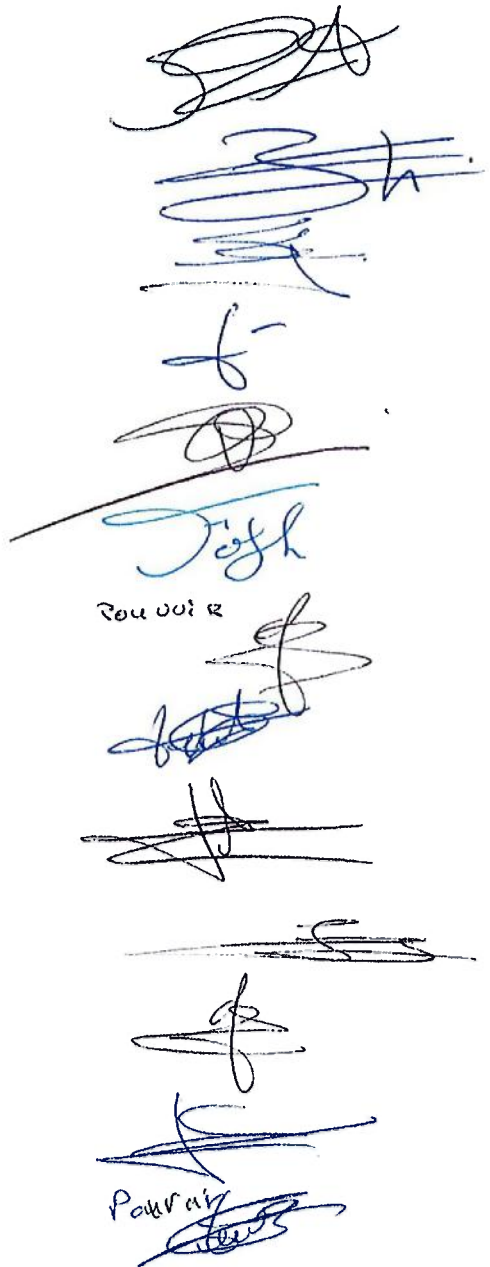
FILLAIRE Stéphane

GIRARD Jean-Luc

GRAND Stéphane

JOUBE Martine

LARGIER Isabelle



Handwritten signatures of council members corresponding to the list on the left. The signatures are in blue ink and include the name 'Rouvier' and 'Pauvray' written below some of the signatures.

ARRETE ET SIGNATURES

CHADRAC - Mairie de CHADRAC

22/04/2026 08:32 Page 2 / 2

Signataire

LAURENT Pascal



LEROUX Isabelle

Excusé

LEVET Nicole



MENINI Frédéric



MENNEBEUF Clément

Excusé

MOSNIER Béatrice



VARENNE Alban



VERNAUDON Marie

Excusé

VIGOUROUX José



VILLE Marie Christelle



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le

06 MAI 2026

A Chadrac, le  
29/04/2026

## AR Préfecture

### Document comptable budget primitif communal 2026 - annexe délib 2026.03.10

Identifiant unique de l'acte : 043-214300469-20260429-2026\_03\_10\_BP-BF

Numéro d'acte : 2026\_03\_10\_BP

Date de décision : 29/04/2026

Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS

Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions  
budgetaires)

Fichier acte : DOCBUDG-21430046900019-043023-BP-2026-  
06052026000000.xml

Collectivité émettrice : commune-de-chadrac

Acte transmis par : Pascale LEFRANÇOIS

---

Date d'envoi de l'acte : 06/05/2026 09:52:28

**Date de réception de l'AR : 06/05/2026 09:53:43**



AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_11-DE  
Reçu le 05/05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

**N°2026.03.11**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :

En exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 3  
Qui ont pris part  
à la délibération : 20

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :

**06 MAI 2026**

**Présents :** Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme Martine JOUVE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs :** M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés :** Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance :** Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet :** Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal et budget annexe cellules commerciales 2026

Vu l'article L 2121-19 du CGCT, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu l'article L 5217-10-6 du CGCT

Considérant que la collectivité a adopté par délibération N°2022-03-04 du conseil municipal en date du 11 octobre 2022 le passage en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Madame le Maire rappelle qu'au 1er janvier 2023 la commune a basculé en nomenclature budgétaire et comptable M57. En M57 les chapitres dépenses imprévues disparaissent (020 et 022) et sont remplacés par la possibilité pour les collectivités de voter la fongibilité des crédits qui permet d'autoriser des virements de crédits entre chapitres d'une même section sauf chapitre 012 charges de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.


La nomenclature M57, et conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, Madame le Maire est tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Sur proposition de Madame le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- AUTORISE la fongibilité des crédits en fonctionnement et investissement pour le budget principal et le budget annexe cellules commerciales
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

 <b>VOTE</b>		
Nombre de votants	20	
Nombre de suffrages exprimés	20	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_11-DE  
Reçu le 05/05/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Mme le Maire

~~Corinne BRINGER~~  


Les secrétaires de séance

Frédéric MENINI



Suzanne COZE





AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_12-DE  
Reçu le 05/05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

**N°2026.03.12**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 3  
Qui ont pris part  
à la délibération : 20

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :  
06 MAI 2026

**Présents** : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme Martine JOUVE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs** : M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés** : Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance** : Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet** : Travaux d'éclairage public rue Arthur Rimbaud et passage piéton au complexe sportif

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 8 183,11 € HT.


Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

**8 183,11 x 55 % = 4 500,71 euros**

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Sur proposition de Madame le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal :

1. d'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Madame le Maire,
2. de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
3. de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 4 500,71 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
4. d'inscrire à cet effet la somme de 4 500,71 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

 <b>VOTE</b>		
Nombre de votants	20	
Nombre de suffrages exprimés	20	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Mme le Maire

Corinne BRINGER

Les secrétaires de séance

Frédéric MENINI

Suzanne COZE



AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_13-DE  
Reçu le 05/05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

**N°2026.03.13**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
HAUTE-LOIRE  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 3  
Qui ont pris part  
à la délibération : 20

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :  
06 MAI 2026

**Présents :** Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme Martine JOUVE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs :** M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés :** Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance :** Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet :** Création d'un emploi permanent de catégorie C, filière administrative


Madame le Maire de Chadrac rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire indique qu'en raison de l'absence prolongée, pour raisons médicales, depuis plusieurs mois de deux agents titulaires de la fonction publique territoriale, elle souhaite créer un emploi permanent de catégorie C – filière administrative. Elle ajoute que le poste est depuis plusieurs années occupé par un agent contractuel. Cet emploi correspond au grade d'adjoint administratif territorial, cadre d'emplois des adjoints administratifs et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 39 heures avec des journées de RTT.

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et sur proposition de Mme le Maire décide de

- créer un emploi relevant du grade d'adjoint administratif territorial, cadre d'emplois des adjoints administratifs et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 39 heures avec des journées de RTT.
- modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012

 <b>VOTE</b>		
Nombre de votants	20	
Nombre de suffrages exprimés	20	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Mme le Maire

  
Corinne BRINGER

Les secrétaires de séance

  
Frédéric MENINI

  
Suzanne COZE

## TABLEAU DES EFFECTIFS (au 29/04/2026)

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois		Durée hebdomadaire
		T	NT	
<b>Direction</b>				
Ingénieur hors classe	Directeur Général des Services	1		35 h
<b>Services administratifs</b>				
Secrétariat général	Secrétaire de Mairie	1		35 h
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> CI	1		35 h
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> CI	1		35 h
	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> CI	1		35 h
Non statutaire	CDD Rédacteur		1	17h 30
<b>Services techniques</b>				
Technicien territorial	Technicien territorial	1		35 h
Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> CI	2		35 h
	Adjoint technique	2		35 h
<b>Service restauration</b>				
Agent de maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	1		35h
Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> CI	1		35h
	Adjoint technique	1		35h
	Adjoint technique	1		31 h30
Non statutaire	CDD adjoint technique (portage repas)		0	10 h
	CDD adjoint technique (cuisine)		1	35h

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois		Durée hebdomadaire
		T	NT	
<b>Service écoles</b>				
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> CI	1		35 h
Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> CI	1		31 h 30
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> CI	3		35 h
				35 h
				35 h
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> CI	1		35 h
Non statutaire	CDI adjoint technique		1	21 h
<b>Service sportif</b>				
Non statutaire	CDD adjoint technique		1	35 h
<b>Service culturel</b>				
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> CI	1		28 h
Assistant du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1		35 h
<b>TOTAL</b>		<b>22</b>	<b>4</b>	

Remplacements – Non statutaires	de		NT	
Service écoles	DEMUR Laurence		1	31 h 30
Ecole-Portage repas	CONVERT S.		1	10 h
Services administratifs	VIGOUROUX Christine		2	35 h
	LEFRANCOIS Pascale			35 h
<b>TOTAL</b>			<b>4</b>	

29 AVR. 2026





AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_14-DE  
Reçu le 0./05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

**N°2026.03.14**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 3  
Qui ont pris part  
à la délibération : 20

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :

06 MAI 2026

**Présents** : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme Martine JOUVE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs** : M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés** : Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance** : Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet** : Adhésion de la commune au syndicat mixte ouvert AGEDI

Vu les dispositions des articles L. 5721-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° DFEAD-3B-98 N°3 en date du 22 Janvier 1998 portant création du Syndicat Mixte AGEDI,

Madame le Maire expose aux membres, que la commune de Chadrac s'est rapprochée du Syndicat Mixte ouvert AGEDI afin de demander son adhésion.

L'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI a pour objet de permettre à la commune de bénéficier de produits et services informatiques adaptés par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de services selon le principe de la mutualisation.

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte Ouvert AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 13 décembre 2024, et notamment de son article 9 relatif à l'adhésion,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la commune pour bénéficier de cette mutualisation à grande échelle décide :

-D'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.


-D'autoriser Madame le Maire à signer :

- La convention pour la mise à disposition de services et les conditions Générales annexées,
- Les modalités d'application de la convention de mise à disposition de services,
- Les futurs éventuels avenants sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause les conditions essentielles de la mise à disposition.

-De charger Madame le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

-De désigner Madame Nicole LEVET comme déléguée de la commune à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.

-De prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts, outre les frais de fonctionnement dus en contrepartie de la mise à disposition de services.

 <b>VOTE</b>		
Nombre de votants	20	
Nombre de suffrages exprimés	20	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Mme le Maire

Corinne BRINGER

Les secrétaires de séance

Frédéric MENINI

Suzanne COZE



AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_18-DE  
Reçu le 05/05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2026.03.18

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 3  
Qui ont pris part  
à la délibération : 20

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :

06 MAI 2026

**Présents** : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme Martine JOUVE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs** : M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés** : Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance** : Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet** : Création d'un emploi permanent de catégorie B – assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - filière culturelle

Madame le Maire de Chadrac rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.


Madame le Maire indique que la responsable actuelle de la médiathèque de Chadrac a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un an dans l'attente de faire valoir ses droits à la retraite au plus tard au cours de l'année 2027. Un recrutement a été lancé pour la recherche d'un agent permanent. Madame le Maire ajoute que cet emploi correspond au grade de catégorie B – cadre

d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques - filière culturelle et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et sur proposition de Mme le Maire décide de :

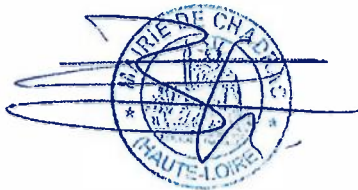
- créer un emploi relevant du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - filière culturelle – catégorie B à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 4 mai 2026 ;
- modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 022

 <b>VOTE</b>		
Nombre de votants	20	
Nombre de suffrages exprimés	20	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Mme le Maire

**Corinne BRINGER**



Les secrétaires de séance

**Frédéric MENINI**

**Suzanne COZE**

## TABLEAU DES EFFECTIFS (au 29/04/2026)

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois		Durée hebdomadaire
		T	NT	
<b>Direction</b>				
Ingénieur hors classe	Directeur Général des Services	1		35 h
<b>Services administratifs</b>				
Secrétariat général	Secrétaire de Mairie	1		35 h
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> CI	1		35 h
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> CI	1		35 h
	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> CI	1		35 h
Non statutaire	CDD Rédacteur		1	17h 30
<b>Services techniques</b>				
Technicien territorial	Technicien territorial	1		35 h
Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> CI	2		35 h
	Adjoint technique	2		35 h
<b>Service restauration</b>				
Agent de maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	1		35h
Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> CI	1		35h
	Adjoint technique	1		35h
	Adjoint technique	1		31 h30
Non statutaire	CDD adjoint technique (portage repas)		0	10 h
	CDD adjoint technique (cuisine)		1	35h

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois		Durée hebdomadaire
		T	NT	
<b>Service écoles</b>				
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> CI	1		35 h
Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> CI	1		31 h 30
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> CI	3		35 h
				35 h
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> CI	1		35 h
Non statutaire	CDI adjoint technique		1	21 h
<b>Service sportif</b>				
Non statutaire	CDD adjoint technique		1	35 h
<b>Service culturel</b>				
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> CI	1		28 h
Assistant du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1		35 h
<b>TOTAL</b>		<b>22</b>	<b>4</b>	

Remplacements – Non statutaires	de		NT	
Service écoles	DEMUR Laurence		1	31 h 30
Ecole-Portage repas	CONVERT S.		1	10 h
Services administratifs	VIGOUROUX Christine		2	35 h
	LEFRANCOIS Pascale			35 h
<b>TOTAL</b>			<b>4</b>	

29 AVR. 2026





AR Prefecture

043-214300469-2026042°-2026\_03\_15-DE  
Reçu le 07/05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

**N°2026.03.15**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 3  
Qui ont pris part  
à la délibération : 20

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :  
**07 MAI 2026**

**Présents** : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme Martine JOUVE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs** : M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés** : Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance** : Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet** : Adhésion de la commune au label « ma commune aime lire et faire lire »

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que la commune peut déposer un dossier de candidature au label « Ma commune aime lire et faire lire ». Ce label est décerné pour une durée de 4 ans par un comité d'experts. L'association est portée par la ligue de l'enseignement et l'UNAF avec l'AMF.


Pour cela, Madame le Maire souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur la commune en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en

- Favorisant la présence de Lire et faire lire dans les TAPs (nouveaux temps d'activité périscolaire)
- Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique,

- Associant les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et sur proposition de Madame le Maire :

- ADOPTE le dossier de candidature
- AUTORISE Madame le Maire à demander le label pour une durée de 4 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

 <b>VOTE</b>		
Nombre de votants	20	
Nombre de suffrages exprimés	20	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Mme le Maire

Corinne BRINGER



Les secrétaires de séance

Frédéric MENINI

Suzanne COZE



AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_16-DE  
Reçu le 05/05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2026.03.16

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 3  
Qui ont pris part  
à la délibération : 20

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :

**06 MAI 2026**

**Présents** : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme Martine JOUVE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs** : M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés** : Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance** : Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

### **Objet : Demande de subvention d'investissement à la CAF 43**

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que la commune va installer un carport à la Bouteyre, vers l'école des lutins, à la demande du centre social de Chadrac qui, en partenariat avec l'OPAC et l'assistante sociale de secteur, porte tous les vendredis matin l'action « démarche et des marches ». Cette animation, en extérieur, est proposée à tous les habitants de la Bouteyre et suivie chaque semaine par 10 à 15 personnes avec des enfants de la bibliothèque de rue (BDR).

Pour améliorer les conditions d'accueil et de réussite du dispositif, lorsque que les conditions climatiques sont défavorables, la commune a prévu d'installer un carport qui permettra aux participants de se tenir à l'abri du vent, de la pluie et du soleil. Le coût total d'investissement est estimé


à 5 240 € HT. La CAF 43 dans son disposition fonds public et territoire peut soutenir financièrement la commune dans cet investissement.

Le plan de financement prévisionnel se définit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		%
Carport	2 500,00	CAF 43	2 100 €	40%
Matériaux et fournitures	500,00	Commune	3 140 €	60%
Agents municipaux	2 240,00			
<b>TOTAL HT</b>	<b>5 240,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>5 240 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et sur proposition de Madame le Maire :

- ADOPTE le projet
- AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention à la CAF 43 pour un montant de 2 100 €

 <b>VOTE</b>		
Nombre de votants	20	
Nombre de suffrages exprimés	20	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Mme le Maire

Corinne BRINGER



Les secrétaires de séance

Frédéric MENINI

Suzanne COZE



AR Prefecture

043-214300469-20260429-2026\_03\_17-DE  
Reçu le 05/05/2026

## Délibération du Conseil Municipal de CHADRAC

N°2026.03.17

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la  
**HAUTE-LOIRE**  
Arrondissement  
du Puy en Velay

Date du conseil :  
29 avril 2026

Nombre de Membres :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoir : 2  
Absents/Excusés : 3  
Qui ont pris part  
à la délibération : 20

Date de la Convocation :  
22 avril 2026

Date d'affichage :

06 MAI 2026

**Présents :** Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme Martine JOUVE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

**Pouvoirs :** M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

**Absents/Excusés :** Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

**Secrétaires de séance :** Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

**Objet :** Création d'emplois non-permanents pour accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire de Chadrac rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Considérant qu'en raison d'accroissement temporaire d'activité lié à l'absence d'agent titulaire ou non-titulaire les besoins de certains services au sein de la collectivité peuvent justifier le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents aux conditions suivantes :


- en cas d'accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, compris, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à recruter, sur la durée du mandat actuel, des agents contractuels de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum (pendant une même période de 18 mois) en application de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique.

Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que des niveaux de recrutement et de rémunération des contractuels selon la nature des fonctions et de leur profil et ce sur toute la durée de son mandat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et sur proposition de Mme le Maire décide de :

- Créer les emplois non-permanents nécessaires aux besoins des services pour un accroissement temporaire d'activité liés à des missions administratives et/ou techniques.
- Charger Mme le Maire de la constatation des besoins pour chaque mission ainsi que des niveaux de recrutement et de rémunération des contractuels selon la nature des fonctions et de leur profil et ce sur toute la durée de son mandat.
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

 VOTE		
Nombre de votants	20	
Nombre de suffrages exprimés	20	
POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,  
A Chadrac,  
Le 29 avril 2026

Mme le Maire

Corinne BRINGER



Les secrétaires de séance

Frédéric MENINI

Suzanne COZE